

Choix des Travaux Dirigés

Par **claireal**, le **10/09/2015** à **17:53**

Bonjour à tous,

Pendant le mois de septembre, nous devons choisir les TD que nous allons suivre pendant l'année (et qui débutent fin septembre). Je suis très tentée par Histoire du Droit, car j'adore l'histoire et je pense que cela pourrait être plus facile que Droit Constitutionnel mais voilà, au tout début de l'année, le prof qui a fait notre pré-rentrée a dit que 95% des étudiants ne choisissent pas ce TD car il ne servait à rien si on ne voulait pas devenir historien... Moi j'aimerais plutôt devenir juriste d'entreprise et je voulais savoir si ça me pénaliserait de choisir ce TD?

Merci d'avance ! :)

Par **marianne76**, le **10/09/2015** à **20:19**

Bonjour

Il sert déjà à la culture générale et c'est déjà pas mal, pour ma part en son temps j'avais pris des TD d'histoire du droit et je n'ai jamais regretté mon choix, c'était passionnant

Par **claireal**, le **10/09/2015** à **21:48**

Donc le fait que je choisisse ce TD plutôt que Droit Constitutionnel n'influencera pas la suite de mes études ?

Par **Fax**, le **10/09/2015** à **22:17**

Bonsoir,

Je rejoins Marianne, le TD d'histoire a son utilité. Vous êtes en première année, je ne pense pas qu'à ce stade ce choix soit déterminant pour la suite.

En revanche, là où j'émet un bémol, c'est que le droit constitutionnel est assez complexe, surtout en première année : en général, cela paraît beaucoup plus abstrait aux étudiants que

les notions de droit civil dispensées en première année. Aussi étudier le droit constitutionnel en TD permet d'éclairer un certain nombre de points fort abstraits et d'approfondir le cours. Passer à côté du droit constitutionnel en TD peut être un obstacle dans ce cas à une bonne compréhension du cours.

En toute hypothèse, vous êtes en première année. Il est donc bien de réfléchir déjà à la cohérence de votre parcours mais les choix de première année ne vous confinent pas à une voie absolument déterminée.